

24H AMBULANCES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 36 000 €**

**Siège social : 19 rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM**

RCS STRASBOURG 512 022 310

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 3 août, à 7 heures,
Au siège social,

Monsieur Lahcen BOUBRIK,

Propriétaire de la totalité des 360 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société 24H AMBULANCES,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- **Nomination d'un nouveau co-gérant,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant non associé :

Monsieur Mohamed TAIRI
Né le 8 septembre 2002 à Strasbourg,
Demeurant 10 rue de Sarrebourg 67300 SCHILTIGHEIM

A compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Mohamed TAIRI, présent, accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être sous le coup d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique et le nouveau co-gérant.

M. Lahcen BOUBRIK

24H AMBULANCES
19, rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHIEIM
Tél : 03 88 626 626
SIRET : 512 022 310 000 27
N°Agrément : 67-021609

M. Mohamed TAIRI *

*bon pour acceptation des
fonctions de co-gérant*



* Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »